Dépêche 26/02

Services sociaux : des dérives inquiétantes

Depuis quelques semaines, les tentatives de restreindre les actions sociales de notre ministère se multiplient dans les départements.

Arguant de la mise en place de l'ARTT, certaines directions locales refusent dorénavant d'accorder les autorisations d'absences indispensables pour assister par exemple aux conférences sur le stress, sur la préparation à la retraite, sur le surendettement… D'autres refusent même les autorisations d'absences pour aller donner son sang !

Le président du CDASS de l'Aube, TPG de son état, a justifié son refus d'accorder des autorisations d'absences pour les dons de sang par « les difficultés rencontrées dans les services, après la mise en place de l'ARTT, pour le maintien d'un travail satisfaisant et la responsabilité de tout hiérarque de ne pas dilapider le potentiel au travail ».

Inquiète de ces dérives, la fédération a saisi la DPMA.

Courriel : federation@cfdt-finances.org **Site internet : http://www.cfdt-finances.org**
Téléphone : 01 53 72 73 00 - Télécopie : 01 42 02 49 91